

Le 19 juillet 2018



Pierre Gagnon, Ad. E.
 Vice-président exécutif – Affaires
 corporatives et chef de la gouvernance
 Édifice Jean-Lesage
 20^e étage
 75, boulevard René-Lévesque Ouest
 Montréal (Québec) H2Z 1A4

Objet : Demande d'accès à l'information C-6229

Bonjour.

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue à nos bureaux le 18 juin 2018 et dans laquelle vous nous demandez :

« Obtenir copie de tout document et ou statistique/donnée me permettant de voir le nombre de départs volontaires par année depuis 4 ans à ce jour, le 18 juin 2018 au sein du personnel cadre et non cadre ainsi que le montant des indemnités versés par an par catégorie de personnel.

Obtenir copie de tout document et ou statistique/donnée me permettant de voir le nombre de départs involontaires par année depuis 4 ans à ce jour, le 18 juin 2018 au sein du personnel cadre et non cadre ainsi que le montant des indemnités versés par an par catégorie de personnel.» (sic)

Nous vous informons tout d'abord que nos systèmes ne nous permettent pas de définir spécifiquement les cas de départs volontaires ou involontaires. La production d'une telle information nécessiterait des travaux, tels que passer en revue chaque dossier d'employé ayant fait l'objet d'un départ depuis les 4 dernières années. Nous invoquons en conséquence l'article 15 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* en annexe.

Vous trouverez ci-après un tableau indiquant le nombre total annuel de départs au sein du personnel cadre et le personnel non cadre. Nous portons à votre attention que les départs à la retraite représentent plus de 40% des départs. Les principales autres raisons des départs sont les suivantes : licenciement, retour aux études, démission, congédiement et fin de contrat.

	Nombre de départs (employés temporaires et permanents)	
	Personnel-cadre	Personnel non-cadre
2015	106	2 044
2016	90	1 783
2017	110	2 210
2018 (27 mai)	70	703

Note : quelques employés temporaires (tels que les représentants Service à la clientèle et les étudiants) peuvent cesser et être réembauchés plus d'une fois par année et donc, le tableau peut contenir plus d'un départ pour une même personne.

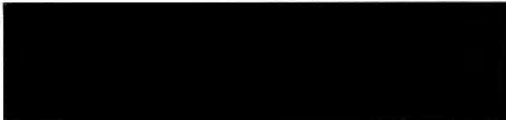
Vous trouverez également ci-contre un tableau présentant le montant total annuel de toutes formes d'indemnités de départ versées au personnel cadre et au personnel non cadre, incluant notamment les cas de fins d'emploi traités selon la *Loi sur les normes du travail*.

	Montant des indemnités versées (M \$)	
	Personnel-cadre	Personnel non-cadre
2015	1,7 \$	3,0 \$
2016	0,3 \$	1,5, \$
2017	1,9 \$	0,9, \$
2018 (27 mai)	1,9 \$	0,5 \$

La révision de cette décision peut être demandée auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à ce sujet.

Veuillez accepter nos meilleures salutations.

Le responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels,



Pierre Gagnon

p. j.